



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

perspectives

Question écrite n° 63552

Texte de la question

M. Gérard Charasse appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du réseau francophone d'information et sur le développement de l'association Ibiscus. Le 29 mai 2001, le ministère des affaires étrangères a fait part aux salariés de l'association Ibiscus de la réflexion en cours au ministère des affaires étrangères tendant au désengagement de celui-ci de l'association dès la fin de l'année 2001. La période de dialogue qui s'est ouverte ensuite a abouti le 15 mai dernier à la nomination d'un administrateur et à la décision du ministre de ne plus passer de nouvelles commandes à l'association, ainsi que la convocation d'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire provoquée pour statuer sur la dissolution de l'association. Cette prochaine dissolution fait suite à la fermeture du CIDEF, Centre de documentation de l'enfance et de la famille, ex-CIE, en novembre 1998, à celle de la bibliothèque du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes en juillet 2000, et à la bibliothèque de l'ex-ministère de la coopération qui est close depuis le 1er janvier 2001. Des informations convergentes montrent que d'autres sites sont menacés, en particulier le centre de documentation du Centre français pour la population et le développement, la bibliothèque de l'Institut d'études du développement économique et social et le centre de documentation et d'information scientifique pour le développement de l'Institut français de recherche. Ces décisions ont pour conséquence le démantèlement d'un patrimoine d'informations important sur le développement et d'une banque de données extrêmement vaste. Il souhaiterait connaître les motivations qui ont conduit son ministère à souhaiter se désengager de ce réseau, et quelle mesure il compte prendre pour préserver ces banques de données qui restent utiles, en particulier, à l'oeuvre de coopération menée par l'Etat et par les associations.

Texte de la réponse

Il convient de distinguer, d'une part, les centres de documentation physiques et, d'autre part, l'association Ibiscus, qui relèvent de situations différentes entre lesquelles l'amalgame ne peut être fait. La dissolution du Centre de documentation de l'enfance et de la famille (CIDEF) et celle du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM) ont été décidées ces dernières années pour des raisons précises, après un examen minutieux, en tenant compte de situations nouvelles, liées notamment à la réforme du dispositif français de coopération internationale. Dans le processus de dissolution, une attention particulière a été portée aux bibliothèques et centres de documentation de ces deux organismes. Les fonds documentaires ont été repris par l'université d'Angers pour le CIDEF et par la Documentation française pour le CHEAM. S'agissant de la bibliothèque de l'ancien ministère de la coopération, il a été décidé dans l'esprit qui a présidé à la réforme de la coopération de réorienter son activité vers la veille documentaire afin de mieux répondre aux besoins du ministère des affaires étrangères et de travailler selon des modalités adaptées à la multiplication des sources de documentation rendue possible par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il convient de préciser que les fonds sont en parfait état et confiés à la direction des archives de ce ministère. Pour ce qui concerne le Centre de documentation et d'information scientifique pour le développement (CEDID), de l'Institut français de recherche pour le développement (IRD), les conditions qui lui sont faites résultent des choix effectués par la direction de l'Institut. L'Institut d'étude du développement

économique et social (IEDES) ne relève pas du ministère des affaires étrangères. Quant au Centre français pour la population et le développement (CEPED), le soutien que lui apporte le ministère des affaires étrangères est en cours d'examen. Une attention particulière sera portée à l'avenir des fonds documentaires de ces organismes. De façon générale, il apparaît important de veiller à une meilleure mise en réseau de ce patrimoine documentaire, dont l'éclatement rend l'accès difficile. Ibiscus enfin, association créée en 1983 à l'initiative du ministère de la coopération pour regrouper et gérer en réseau l'information documentaire francophone - sans autre bibliothèque que virtuelle - sur le développement, a accompli dans le passé un travail remarquable, mais traverse depuis plusieurs années une crise interne qui s'est aggravée depuis un an, au point d'en rendre la gestion impossible. De plus, les conditions ont considérablement évolué depuis vingt ans : les recherches sur le développement se sont démultipliées dans de nombreux lieux et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication a radicalement modifié l'accès à la documentation. C'est dans ces conditions que le ministère des affaires étrangères a été amené, comme avant lui d'autres institutions partenaires, à tirer les leçons de ce blocage et à décider de se retirer d'Ibiscus. La conséquence de cette décision est, à court terme, la dissolution de l'association. Le ministère des affaires étrangères veillera néanmoins à ce que les décisions qui s'ensuivront soient prises dans le strict respect des obligations légales, réglementaires et contractuelles de chacun, et que les intérêts des salariés soient préservés au mieux. Dans ce contexte global, le ministre des affaires étrangères et le ministre délégué à la coopération et à la francophonie souhaitent prendre un certain nombre d'initiatives marquées par le triple souci de : mettre en cohérence l'offre française dans le domaine de l'information sur et pour le développement, en tenant compte de l'évolution des technologies de l'information ; sauvegarder et développer le patrimoine documentaire ainsi que pérenniser certaines activités de service public conduites jusqu'à présent par Ibiscus ; moderniser le dispositif en confiant l'animation des réseaux documentaires et des lieux de production de connaissances pour et sur le développement aux centres de recherches, aux universités et à la société civile, et non à l'Etat directement, qui conserve cependant une responsabilité éminente d'impulsion et de cofinancement. Dans cet esprit, le ministère des affaires étrangères a proposé au ministère de l'éducation nationale et au ministère de la recherche de diligenter une mission de deux spécialistes, à la compétence et à la légitimité indiscutables, pour réfléchir rapidement à un nouveau dispositif de documentation physique et virtuel sur et pour le développement. Leur rapport devrait être prêt à la fin du mois d'octobre. S'agissant enfin des bases de données et de l'animation de réseaux, notamment Nord/Sud, le ministère des affaires étrangères lancera rapidement le projet de mise en place d'une structure fédérative nouvelle, qui pourrait être un groupement d'intérêt scientifique (GIS) chargé de faire évoluer la base de données existante, d'animer, en réseau, les centres du Nord et du Sud, et d'entretenir ainsi, sur la toile, l'information et les débats concernant le développement. A la fin de l'année, une fois les différentes solutions dégagées, une table ronde réunissant les partenaires français (ministères des affaires étrangères, de l'éducation nationale, de la recherche, Haut Conseil à la coopération internationale, Agence française du développement, centres de recherche, ONG...) permettra de procéder à la constitution éventuelle du GIS et de débattre de la modernisation du dispositif d'information sur le développement. Le nouveau dispositif devrait donc être arrêté avant la fin de l'année 2001.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63552

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3896

Réponse publiée le : 17 septembre 2001, page 5331